



ASSEMBLEE GENERALE

30 JANVIER 2019

COMPTE-RENDU

Présents :

P. RAULT, coprésidente élue
S. BOURGEOIS, coprésident habitant
E. DAVEU, P.ERARD, A. HAREL, AP LANGLAIS, H. LE FLOCH, JP MARC, D.MARNIERE,
M. QUEFFELEC NOEL

Excusés :

M.C LEON-LAOT, M.GAULIER

Absents :

L. BRIAND, MF DERRIEN, E. DESVAGES, C.GAL, C. GOUON, A. LEBRET, T. LE MARCHAND, A.MADEC,

Assistaient également à la réunion :

E. BESSON, adjoint délégué à l'urbanisme et au logement
M.A. LEPAROUX, directrice citoyenneté-prévention, ville de Fougères
1 habitant et quelques membres du groupe de travail aménagement dalle parking de la douve : F. HELIN, C. POREE, S. SIMON

ORDRE DU JOUR

1. Le rôle du conseil de quartier
2. Le fonctionnement 2018 du conseil de quartier
3. Les propositions du conseil de quartier pour le budget d'investissement 2019
4. La 2ème journée citoyenne
5. Informations sur les projets de la ville et du quartier
6. Echanges avec les habitants et questions diverses

Mme Rault souhaite la bienvenue aux personnes présentes et leur adresse ses meilleurs vœux d bonne année.

Un diaporama est présenté aux membres.

1. Le rôle du conseil de quartier

Mme Rault évoque le rôle du conseil à savoir, un lieu de contribution au développement d'une vie de quartier par l'élaboration de projets favorisant le dialogue, le lien social et le mieux-vivre ensemble entre les habitants. C'est également un lieu d'écoute, d'expression et de concertation où l'on peut émettre des propositions d'actions sur tous les aspects de la vie du quartier ou de la ville. Il s'agit d'un lieu d'informations réciproques entre les élus de la ville et les habitants concernant les projets de la ville, lieu où sont relayées les attentes des habitants en matière de cadre de vie. Les conseils formulent et élaborent des projets en ce sens.

2. Le fonctionnement 2018 du conseil de quartier

Mme Rault indique qu'au cours de l'année 2018, le conseil de quartier s'est réuni à deux reprises et a été informé des projets menés par la ville dans le quartier (aménagement de la rue Nationale entre la rue Rallier et le parvis de l'église St Léonard, projet d'ascenseur entre le parking du cinéma et la rue des Feuteries, places de stationnement supplémentaires au Carrefour du Croissant....)

Différentes remarques concernant le quartier (voirie, espaces verts...) ont été transmises aux services techniques.

Cela a permis de faire le point sur les travaux menés par les groupes de travail et sur les actions menées par le conseil de quartier.

3. La participation des conseils

Dans l'intervalle des réunions publiques du conseil, les membres se sont réunis régulièrement pour préparer la journée citoyenne et mettre en place les différents projets.

Le coprésident habitant participe au comité de pilotage de la révision du plan local d'urbanisme. Les membres ont participé à la réunion du maire dans le quartier en avril 2018. Les coprésidents ont assisté et été présentés lors de l'accueil des nouveaux habitants, en septembre 2018. Enfin, les coprésidents ont participé à la visite des élus dans le quartier le 29 septembre 2018

M. Erard sollicite la possibilité de diffuser des photos concernant l'extrémité de la rue nationale. Il évoque un article de la Chronique Républicaine qui indiquait que le granit en venait pas de Louvigné du Désert.

En ce qui concerne les pavés, ils n'ont pas été mis d'aplomb et lorsque l'on roule dessus, on tressaute beaucoup.

Le granit n'est pas de la même couleur que les autres plaques existantes : il est de couleur grise et doit être très fragile car il présente de nombreuses cassures. M. Erard en a relevé plus d'une centaine. Il imagine que la ville va se retourner contre l'entreprise qui a effectué le travail.

Mme Rault indique que les travaux sont menés sous l'œil vigilant de l'architecte des Bâtiments de France.

Questionnés, les services techniques indiquant que l'aménagement de la rue Nationale avait plusieurs objectifs :

- *Assurer la continuité d'aménagement en lien avec le plateau semi-piétonnier existant au niveau de la rue nationale,*
- *Améliorer globalement l'accessibilité et favoriser le partage de l'espace public entre les différents usagers (piétons, vélos et voitures)*
- *Améliorer l'image et la perception de cette rue pour les riverains et les visiteurs,*
- *Marquer le lien fort entre l'église St Léonard, le jardin public d'une part et d'autre part les autres monuments de la haute ville (Beffroi, Théâtre, tribunal...=)*

La rue Nationale étant classée en site patrimonial remarquable, la ville de Fougères a travaillé en lien avec l'architecte des Bâtiments de France et il a été décidé de poser du pavé traditionnel sur la voie de circulation et des dalles et bordures en granit sur les trottoirs afin de recréer l'aménagement du début du XXème siècle.

Une partie des dalles provient de dalles récupérées lors des travaux. Quant à l'autre partie, il s'agit de dalles neuves « vieilles » qui s'inscrivent également dans une logique d'harmonisation avec le parvis de l'église St Léonard tant du point de vue de l'aspect que du point de vue du calepinage.

En ce qui concerne la provenance du granit, M. Besson indique que les entreprises de Louvigné du Désert avaient répondu qu'ils ne pouvaient pas fournir le matériau. La réponse a été faite dans la presse . Il souligne que la ville aurait souhaité que ce soit du granit local.

Un habitant évoque le fait que, rue Nationale, des verbalisations ont été faites sur les véhicules, le samedi, jour de marché. Mme Leparoux confirme que la police nationale a verbalisé sachant qu'un panneau interdit le stationnement pour le marché du vendredi 23 h au samedi 14 h 30.

M. Marc indique que les voitures stationnent en permanence, rue Nationale. IL serait intéressant que soient créées 2 ou 3 places d'arrêts minutes. Le Maire semblait d'accord sur ce sujet.

Après consultation des services techniques, plusieurs arrêts minutes existent rue nationale :

- *au droit du n°5 : 2 emplacements*
- *au droit du n° 16 bis place Guéhenno : 3 emplacements*
- *au droit des n°S 22 à 28 : 4 emplacements*
- *au droit de la place Jean Guéhenno : 2 emplacements longitudinaux*

Mme Le Floch confirme que des voitures restent stationnées toute la journée. Cette question sera relayée auprès de M. Garnier, adjoint en charge des questions de circulation.

Mme Rault indique qu'il est possible de demander à la police municipale de passer plus régulièrement dans cette rue pour verbaliser, mais la police municipale doit aussi intervenir dans d'autres rues que la zone bleue.

En règle générale, les arrêts minutes sont respectés sur la ville.

Une habitante évoque le fait que la place handicapée située place Lariboisière est souvent occupée par une personne dont la voiture dispose d'un macaron mais cette personne semble tout à fait valide.

Mme Rault précise qu'une personne peut détenir une carte handicapée sans que ce handicap soit forcément visible ; cela peut concerner des handicaps autres que moteurs.

Une habitante indique que le revêtement de sol de la place Laiboisière, notamment certains pavés sont particulièrement glissants. Ce problème sera transmis aux services techniques.

- le groupe de travail Patrimoine

L'objectif de ce groupe est de faire des propositions à la ville afin de contribuer à son développement touristique et culturel.

La proposition du groupe est de créer un livret à destination des habitants résidant en site patrimonial remarquable pour les informer de leurs obligations en matière de travaux et d'aménagements.

En réponse, la ville propose de concevoir une charte d'élégance urbaine à des habitants, des acteurs économiques et des services municipaux. Elle codifie les interventions sur le patrimoine bâti visible et apporte des préconisations en termes de choix de mobilier urbain, de signalétique, de modification de façades, d'installations de terrasses...

Le lancement de l'étude est prévu en avril 2019 et le groupe de travail sera représenté au sein du comité technique.

Le travail se fera avec la mairie dans le cadre d'une charte d'élégance urbaine. M. Bourgeois informe qu'il participera avec éventuellement une autre personne à ce groupe de travail.

M. Besson ajoute que lors de ses vœux, M. le Maire a évoqué cette charte d'élégance urbaine. Mme Rault précise que la ville va solliciter un bureau d'études pour ce dossier.

La charte d'élégance urbaine est incluse dans le projet Cœur de Ville.

Un habitant s'interroge sur le travail de ce bureau d'études. Ce dernier est chargé d'élaborer une charte et de faire des propositions à la ville notamment, par exemple, sur les choix graphiques du document de vulgarisation à destination des habitants.

Ce qui fait foi, aujourd'hui, c'est le document de la ZPPAUP (Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysagé) dont la présentation et la rédaction sont peu accessibles.

M. Besson indique que, selon les villes, les chartes d'élégance urbaine sont différentes ; un avis extérieur sera donc très utile. De plus, la charte d'élégance urbaine ne concernera pas uniquement le périmètre du SPR (site patrimonial remarquable). Dans le cadre du SPR, le document sera opposable aux riverains et l'ABF y veillera également. Sur les autres quartiers, la ville devra négocier et faire preuve de pédagogie envers les habitants.

- le groupe de travail aménagement de la dalle du parking de la Douve

L'objectif de ce groupe est d'élaborer des propositions d'aménagements.

Plusieurs réunions avec des riverains, en 2017, ont permis d'obtenir 2 scénarios d'aménagements. Le 4 juillet 2018 les scénarios ont été précisés et présentés en bureau municipal le 7 novembre en présence des membres du groupe de travail.

La différence essentielle entre les deux scénarios étant la présence ou non d'un espace pour les jeux extérieurs à destination des ados : un play qui serait fermé pour éviter les nuisances.

Mme Rault souligne qu'à l'heure actuelle, aucune décision n'a été prise par le bureau municipal sachant que des études techniques sur la structure de la dalle doivent être menées ainsi que sur des questions de responsabilité (présence d'une mini via ferrata pour les enfants).

Sur la place, les prunus viennent d'être enlevés car la moitié d'entre eux était malade. L'hiver dernier, les massifs ont également été nettoyés. Dans l'attente du futur projet, les racines des

prunus seront enlevés et le lierre maintenu. Les services techniques font actuellement un premier travail de préparation.

Dans les scénarios proposés, la question d'un éclairage original était souhaité mais les aspects techniques sont à examiner sachant qu'il convient de savoir ce que peut supporter la dalle. Il en est de même pour la suggestion de pots avec des plantations.

Pour la circulation des piétons venant du centre médical et se rendant à la pharmacie, une bande de trottoir sera créée sur le côté droit de la rangée d'arbres située au milieu de la place. Le stationnement des voitures sera ainsi décalé évitant par là même que certaines voitures ne se garent sur le trottoir.

Les groupes de travail interquartiers

- **Les déplacements en vélos**

En 2016, la ville de Fougères a mis en place un groupe de travail constitué d'élus, de techniciens et d'habitants pour réfléchir à la pratique et la place du vélo en ville et aux aménagements à mettre en place.

Suite aux réunions de 2016 et 2017, des aménagements ont été réalisés au cours de l'année 2018 par les services de la ville. Ainsi, l'axe privilégié pour le marquage des pistes cyclables a été dans un premier temps celui prévu entre le boulevard St Germain et le boulevard Michel Cointat

En décembre 2018, le groupe de travail s'est réuni pour faire le point sur les aménagements réalisés et donner son avis sur les abris vélos que la ville souhaite installer. Ces abris vélos sous forme de cages seront utilisables comme une consigne. Les dispositifs seront mobiles permettant ainsi de les changer de place. Ceci sera testé en 2019.

4. Les propositions du conseil de quartier pour le budget d'investissement 2018

Mme Rault indique qu'en novembre 2018, le conseil de quartier a été sollicité pour faire part de ses propositions sur trois thématiques : bâtiments, espaces verts et voirie. M. Bourgeois a réuni quelques membres du conseil pour travailler sur ce sujet et fait état des propositions suivantes :

- 1^{ère} demande : ajout de bancs au couvent des Urbanistes sous les arcades (*avis favorable des élus sous réserve de l'avis de l'ABF*). Mme Rault demande à M. Besson d'évoquer cette question lors d'une prochaine rencontre des services avec l'ABF sachant que Fougères Agglomération fait également cette demande.
- 2^{ème} demande : mise en valeur du tunnel par un éclairage spécifique (*les élus trouvent cette idée intéressante mais ne souhaitent pas, pour le moment, l'inscrire au budget*)
- 3^{ème} demande et 4^{ème} demande : création d'un canisite dans le square de l'impasse Lariboisière et autour de l'arbre près du parking en épi en contrebas du couvent des urbanistes (*avis favorable des élus qui souhaitent une expérimentation sur l'un des sites*). M.Besson indique que le canisite créé lors de la journée citoyenne dans le quartier des Cotterêts ne fonctionne pas.
- 5^{ème} demande : démarcation des passages piétons de nuit avec un éclairage de couleur bleue. Cette lumière en se réfléchissant sur les bandes blanches du passage piétons accentue leur contraste (*les élus souhaitent rester sur la couleur blanche mais renforcer l'éclairage à certains endroits*).

M. Bourgeois indique que la couleur bleue rappelle les gyrophares des véhicules de secours et de police ; ce qui incite les voitures à ralentir. Il regrette la décision des élus et un argument a été avancé à ce sujet. Pour autant, il a relevé que certains passages piétons n'étaient pas suffisamment éclairés.

- 6^{ème} demande : mise en place de plots amovibles devant l'église St Léonard afin de permettre le stationnement lors des cérémonies et aussi afin de ralentir les voitures débouchant de la rue Nationale (*les élus ne sont pas favorables à ce projet*). Mme Rault évoque la question de l'enlèvement de ces plots qui poserait problème. Pour autant, elle indique que cette place devant l'église sera sans doute aménagée, à l'avenir, notamment en raison des animations qui se déroulent au jardin public et qui drainent un nombreux public.
- 7^{ème} demande : mise en place de bancs et tables de pique-nique au parking du Nançon (*avis favorable des élus, implantation autour du plan d'eau – demande proposée au budget 2019*). Deux tables existent déjà, c'est pourquoi les bancs et tables sollicités seront prévus autour du plan d'eau. Il est relevé le nombre important de camping caristes.
- 8^{ème} demande : faciliter l'accès à la mairie pour les personnes à mobilité réduite (*les élus ne sont pas favorables au projet proposé par le conseil et suggèrent qu'il soit revu ultérieurement sous une autre forme*). M. Bourgeois indique que le projet du conseil était de prévoir un plan incliné pour accéder à la mairie. M. Besson ajoute qu'une étude d'ascenseur extérieur ou d'une autre solution est envisagée mais avec l'aval nécessaire de l'ABF.
Mme Brault rappelle que la ville est dans l'obligation de trouver une solution permettant l'accès des bâtiments de l'Hôtel de ville aux personnes handicapées. Pour le déroulement des mariages, une solution alternative existe au couvent des Urbanistes.

5. La Journée Citoyenne

Mme Rault indique que la seconde journée citoyenne s'est déroulée le samedi 26 mai 2018. Sur 12 ateliers, 130 personnes ont participé. Les chantiers étaient les suivants :

- Arrachage de plantes invasives,
- Réalisation d'une fresque à l'école Duguesclin
- Nettoyage de la statue de l'Envol
- Pour suite du nettoyage/démoussage des murs aux abords de l'église St Sulpice
- Peinture des barrières de l'étang au parc des Orières
- Nettoyage de la voie piétonne et arbustive boulevard de Groslay
- Préparation du terrain du jardin partagé ruelle des Anglais
- Création d'un canisite aux Cotterêts
- Poursuite du graff sur les voûtes du pont qui passe sous la rocade (entrée voie verte vers l'étang de Galaché)
- Création de décorations pour le Tour de France
- Nettoyage des transformateurs
- Préparation du repas pris en commun.

La prochaine fête aura lieu le 18 mai 2019. Mme Rault invite toutes les personnes intéressées à noter ce prochain rendez-vous sachant que le début des inscriptions est prévu le 24 avril avec une réunion publique.

Est évoquée comme idée un atelier concernant le nettoyage de la statue de l'abbé Bridel, place Lariboisière. Cette proposition sera examinée car la pierre est assez fragile et peut vite se dégrader.

Une seconde proposition concerne le mur en briques de l'Ecartelée vers la voie verte sur lequel pourrait être réalisé un graff. Il convient d'examiner qui est le propriétaire de ce mur.

Mme Rault ajoute qu'est en préparation un projet d'anamorphose pour cette journée citoyenne qui serait réalisée aux Ateliers. Il s'agit d'un effet d'optique. Ceci devrait se faire en collaboration avec le lycée J. Guéhenno.

6 Les projets de la ville et du quartier

Le projet d'aménagement de la rue A. de Musset

L'idée est de prévoir un sens unique montant (comme au moment de la Toussaint) avec un trottoir aux normes pour les personnes à mobilité réduite et des places de stationnement, la circulation des piétons sera ainsi facilitée. Des potelets seront prévus devant le n°3 de la rue, sur le trottoir, pour empêcher le stationnement. La rue du Parc reste en double sens pour permettre l'accès à la rue de la forêt.

M. Marnière évoque l'installation d'un stop (panneau caché actuellement) entre la rue Mélouin et la rue des Urbanistes. Il s'interroge sur ce panneau en l'absence de signalisation au sol et ce, dans le cadre de la zone 30.

Concernant la zone 30, M. Marnière se déclare très satisfait de l'instauration de cette limitation de vitesse. Il y a eu quelques accrochages par rapport aux priorités à droite.

Est évoqué le panneau 20KM de la rue Chateaubriand qui est peu visible.

M. Marc fait état de la difficulté de traverser entre la rue du Four et la rue J.J. Rousseau sur la zone gravillonnée.

Mme Langlais souligne que la traversée en haut de la rue Pierre Mendès France est dangereuse en raison notamment du passage piétons qui est effacé et de la priorité à droite de la rue Porte St Léonard qui accentue la vitesse des voitures.

Une habitante souligne le fait que des voitures venant de la rue G. CORDIER, en sens montant, prennent assez souvent la rue de Verdun en sens interdit et font demi-tour devant l'école, voire pour certains, s'engagent jusqu'à la rue de Paris. Deux panneaux de sens interdits existent déjà à l'entrée de la rue de Verdun. Il est demandé qu'un panneau interdit de tourner à droite soit installé en amont.

Le projet d'ascenseur liaison parking du Nançon/Bd Jacques Faucheux

Le projet est présenté à l'aide de visuels. En plus de l'ascenseur, une requalification de la montée pédestre est prévue. Une passerelle existera à l'extrémité de la sortie de l'ascenseur. En ce qui concerne l'habillage de la structure de l'ascenseur, la ville a sollicité Marc Didou, sculpteur qui a présenté ses œuvres dans le jardin public durant l'été 2018.

Ce projet fait partie des actions du programme Cœur de ville.

7. Opération Cœur de ville

La ville de Fougères a fait acte de candidature au programme « action cœur de ville » et a été retenue avec 221 autres villes. Il s'agit d'une convention tripartite entre la ville de Fougères, l'Etat et Fougères Agglomération.

Ce programme s'articule autour de 5 axes :

- Axe 1 : une offre attractive de l'habitat en centre-ville,
- Axe 2 : un développement économique et commercial équilibré,
- Axe 3 : l'accessibilité, la mobilité et les connexions,
- Axe 4 : la valorisation des formes urbaines, de l'espace public et du patrimoine,
- Axe 5 : l'accès aux équipements, aux services publics et à l'offre culturelle et de loisirs.

Il doit intégrer une triple approche d'innovation (sociale, économique, commerciale), de transition énergétique et environnementale et de promotion de la ville durable et numérique.

Le calendrier du programme s'articule en 2 phases :

- L'étude (18 mois maxi) permettra d'actualiser le diagnostic et de compléter le dispositif de dynamisation du centre-ville ainsi que les périmètres d'intervention. Des actions matures peuvent être mises en œuvre dès cette phase.
- Le déploiement jusqu'à la fin mars 2025 de l'ensemble des actions inscrites dans le cadre de ce programme.

M. Besson informe que les principaux financeurs de ce programme Action Cœur de ville sont l'Etat, la ville et Fougères Agglomération.

Quelles actions à Fougères ?

Les actions matures

Description	Début	Fin	Maitrise d'ouvrage
Ascenseur Pont des Feuteries	avril 2019	Décembre 2019	Ville
Vidéo protection en centre-ville	Février 2018	Septembre 2019	Ville
Réhabilitation du 5 rue de la Pinterie	Décembre 2018	2022	Fougères Habitat
Aménagement de la rue nationale	Octobre 2018	Décembre 2018	Ville
Aide à la rénovation de logements vacants par des propriétaires bailleurs (logements locatifs)	Octobre 2018	2024	Ville
Aide à la rénovation de logements vacants par les propriétaires occupants	Octobre 2018	2024	Ville
Création d'un tiers-lieu de créativité et d'expérimentation : Fablab du Pays de Fougères	Octobre 2018	Février 2019	Pays de Fougères

Pour l'ascenseur du pont des Feuteries, l'escalier sera positionné dans le sens de la marche, contrairement à ce qui existe actuellement. M. Harel évoque l'aspect du pont lui-même qui mériterait d'être repeint. M. Besson répond que le pont appartient à Réseau Ferré de France et qu'il est un peu compliqué d'avoir le bon interlocuteur. Pour autant, la question sera posée.

En ce qui concerne le 5, rue de la Pinterie : la ville a négocié le bâtiment avec le propriétaire et Fougères Habitat va le remettre en état moyennant une aide financière de la ville. Ce bâtiment comprend actuellement 9 logements et, après réhabilitation, il ne restera que 4 logements.

S'agissant de l'aide à la rénovation de logements, M. Besson indique que ce dispositif fonctionne très bien; l'opération Cœur de Ville va permettre d'abonder le dispositif actuel. L'agence Rénobatys qui travaille avec la ville fait état du nombre important de dossiers.

Pour le fablab : c'est un lieu permettant d'utiliser des outils numériques (découpe laser, imprimantes 3 D) mais également un lieu d'échanges de savoirs faire. Un premier hébergement de cet atelier est prévu, au printemps, à l'accueil de la médiathèque dans l'attente des locaux occupés précédemment par la CCI rue de la Moussais.

Les études

Description	Début	Fin	Maitrise d'ouvrage
Réalisation du diagnostic global	Fév. 2019	Juillet 2019	Ville
Etude pré-opérationnelle OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) – RU (renouvellement urbain)	Janvier 2019	Juin 2019	Fougères Agglomération
Elaboration de la charte d'élégance urbaine	Avril 2019	Décembre 2019	ville
Etude de faisabilité pour le projet de pôles d'échange multimodal	Déc.2018	Mars 2019	Ville
Etude de requalification de la rue de la Pinterie	Avril 2019	Avril 2020	Ville
Etude paysagiste de mise en valeur de la tour de la porte de Rillé (derrière le Castle)	Mars 2019	Septembre 2019	Ville
Etude préalable pour la transformation du bâtiment n° 50 rue nationale (réalisation de logements pour les étudiants)	Nov.2018	Mars 2019	CCI

En ce qui concerne l'étude pré opérationnelle OPAH – RU, M. Besson précise que Fougères Agglomération détient la compétence logement habitat. La ville va donc travailler avec la communauté d'agglomération. La ville a défini un périmètre en ciblant quelques rues stratégiques comprenant des immeubles ou logements qui nécessitent d'être remis en état, comme par ex. dans la rue de la Pinterie.

Pour l'étude de requalification de la rue de la Pinterie, un habitant évoque l'ex. école du Sacré Cœur. M. Besson indique que ce bâtiment appartient à une association privée qui, actuellement, est concernée par plusieurs actions en justice concernant les porteurs du projet, les propriétaires (tous les logements avaient été pré vendus) et les assurances.

M. Besson a des contacts avec un interlocuteur qui lui a indiqué que l'on arrivait en fin de procédure. Lorsque celle-ci sera terminée, il est possible d'envisager que ce projet rentre dans l'opération Cœur de Ville. Si rien n'avance, M. Besson rappelle que la ville peut aussi lancer une procédure pour faire bouger les intéressés.

Les actions à venir

Description	Calendrier de réalisation	Maitrise d'ouvrage
Renouvellement urbain : le quartier de l'annexe. Un projet alliant l'aménagement des espaces publics, des liaisons, du mobilier urbain et la reconstruction d'une centaine de logements neufs qualitatifs	Lancement des travaux prévus en 2020	Ville et Fougères Habitat
Formation des commerçants (numérique, qualité d'accueil...) et soutien aux associations commerciales	Dès que possible	Ville
Dispositif d'aides directes à l'investissement pour l'installation de commerces dont l'offre est absente sur la ville	Dès que possible	Ville
Jardins Féériques	Edition 2019	Ville
Installation d'un ascenseur permettant de relier le parking du jardin des fêtes et le boulevard J. Fauchoux	Juin 2019 – mars 2020	Ville
Création du CIAPs afin de faire découvrir la ville et ses patrimoines de manière innovante	Concours de maîtrise d'œuvre architecturale, scénographique et muséographique en 2019. Réalisation des travaux en 2020/2021	Ville
Travaux de rénovation du bâtiment qui accueille le conservatoire de musique et l'école d'arts plastiques communautaires (accessibilité, acoustique, isolation...)	Etude de programmation en 2019	Fougères agglomération
Aménagements place de la Douve	2019-2020	Ville
Requalification de l'ilot de la Fourchette (activités à dominante commerciale et habitat)		Ville
Restauration des continuités écologiques du Nançon	Scénario 2019	Ville
Scénographie du château		Ville
Rénovation de l'école O. Gautry (accessibilité, confort phonique, restaurant scolaire)	Etude en 2019	Ville
Implantation d'équipements publics sur le quartier de l'annexe : maison de jeunes, skate parc, city stade, crèche, travaux à l'école Duguesclin dans le cadre de l'aménagement de l'annexe	A partir de 2020	Ville Fougères Habitat
Transfert du service municipal Education, Enfance, Jeunesse aux Ateliers	A déterminer	Ville
Aménagement de la carrière du Rocher Coupé en pôle de loisirs, sportif et	Juin 2019 : résultats de l'étude d'évaluation environnementale et	Ville

d'hébergement	de l'étude de définition complémentaire avec plans d'aménagement et scénarios d'investissement et d'exploitation	
---------------	--	--

En ce qui concerne les aménagements place de la Douve, à l'initiative du conseil de quartier Centre-Ville Urbanistes, des propositions ont été faites aux élus.

En ce qui concerne la requalification de l'ilot de la Fourchette, la ville en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France souhaite reconstruire. Cependant, une action est menée envers le propriétaire du n°5 et il est nécessaire d'attendre la fin de cette action pour que la ville puisse prévoir un aménagement de l'ensemble. Ainsi, si un commerce est envisagé, il pourra être proposé une plus grande surface. D'où l'intérêt d'attendre la fin de la procédure pour requalifier l'ensemble de l'ilot.

En ce qui concerne les jardins féériques, M. Bourgeois souhaite que le conseil de quartier participe à cette animation. Il propose que des bougies soient déposés au sol depuis la place A. Briand jusqu'au jardin public, ou sur un circuit plus court pour guider les visiteurs, en éteignant l'éclairage public.

M. Harel suggère qu'un marché de Noël avec quelques chalets complètent les jardins féériques. Il est précisé qu'un marché de Noël existe déjà avec le conseil de quartier MRSS à la maison de Savigny. Ce dernier conseil ne souhaite pas délocaliser ce marché. Les membres se félicitent de ces animations qui ont très bien fonctionné.

8. Echanges avec les habitants et questions diverses

En ce qui concerner la vidéo protection, il est indiqué que pour le lot « génie civil », le lot a été déclaré infructueux. Il convient donc de relancer une nouvelle consultation ; en effet, des critères techniques et financiers sont à prendre en compte. Les deux parkings (Douve et Lariboisière) seront concernés par ce dispositif de vidé protection. Celui de la Douve sera ensuite repeint.

M. Marc évoque la plateforme située sous la CCI qui n'est pas utilisée, pour le moment, et que la ville pourrait acquérir pour agrandir le jardin public.

M. Besson admet que ceci peut être examiné sachant qu'il s'agit d'une propriété privée pour laquelle la ville n'a pas d'intérêt public pour pouvoir préempter cette parcelle. Il convient d'attendre de voir ce que souhaite faire la CCI.

Un habitant souhaite savoir ce que deviendra le terrain situé près du Couvent des Urbanistes là où broutent les chèvres. Mme Rault indique que dans le cadre de la restructuration du Couvent et notamment des études pour les écoles de dessin et de musique, un auditorium peut être à envisager à cet endroit.

Un habitant rappelle qu'en 2008 un projet de jardin avait été présenté par les services techniques, mais l'ABF avait donné un avis défavorable.

M. Erard présente des photos de la Tour de la Surprise située en bas de la rue Pommereul dont les acrotères sont en mauvais état. Cet endroit sert de canisite et présente un risque pour les piétons. Un avis des services techniques sera à requérir pour éviter tout risque d'effondrement.

Un habitant évoque la salle Raoul II vouée à disparaître dans le cadre du CIAP'S et qui est utilisée par les associations. M. Besson répond que les associations qui ont une attache dans le quartier seront maintenues à proximité. Les services municipaux étudient les relogements possibles. Pour d'autres associations, notamment au Couvent des Urbanistes, elles vont intégrer les locaux refaits et mutualisés au 47 avenue G. Pompidou.

Une question est posée concernant la salle de conférences de la CCI, rue nationale. La ville s'était positionnée mais dans un second temps, la CCI a souhaité réfléchir au devenir de cette salle.

M. Harel renouvelle sa demande de protection des passages piétons avenue F. Mitterrand. Mme Rault indique qu'il est prévu des échanges avec la Sous-Préfecture à ce sujet.

M. Marc souligne la faiblesse de l'éclairage du château qui en 1985 avait fait l'objet d'un prix national décerné à la ville. Mme Rault convient qu'une réflexion serait à mener à ce sujet.

Un membre du conseil indique que le haut du clocher de l'église St Léonard est mal éclairé. Il est précisé que l'éclairage a été revu ; plus intimiste, il met désormais l'accent sur des éléments architecturaux de l'édifice.

La séance est levée à 22H 30 et suivie d'un moment convivial autour d'une galette des rois.

Tenez-vous informés ! Abonnez-vous à la lettre d'information municipale : <http://www.fougeres.fr/>

Retrouvez également sur le site internet de la ville toutes les informations relatives aux conseils de quartier ainsi que les comptes rendus : <http://www.fougeres.fr/dossier/les-conseils-de-quartier> (à partir de la page d'accueil : vos démarches/participer aux conseils de quartier)